



NOTE SYNTHÉTIQUE

BUDGETS PRIMITIFS 2024

CIAS de la Communauté des communes MACS

Conformément aux dispositions combinées des articles L. 2313-1 et L. 2121-12 du code général des collectivités territoriales, une note explicative de synthèse doit être annexée au budget primitif.

Le contexte étant connu lors du débat préalable d'orientations budgétaires, les budgets primitifs 2024 sont globalement conformes aux orientations budgétaires débattues en conseil d'administration dans les délais légaux.

En 2024, pour la quatrième année, le CIAS de MACS dispose d'un budget principal et d'un budget annexe.

Depuis le budget 2021, les dépenses d'investissement du SAAD seront désormais réalisées par le budget principal du CIAS. Dans un deuxième temps, dans le but d'afficher le coût réel de chaque activité, le CIAS facturera au SAAD ces charges.

La présente note de synthèse rappelle les événements significatifs et les points forts détaillés dans le cadre des orientations budgétaires 2024. Elle présente ensuite, sur chaque budget du CIAS, le tableau récapitulatif des montants par chapitre soumis au vote des budgets primitifs en comparaison des budgets de l'année précédente.



Titre I – BUDGET PRINCIPAL DU CIAS

Pour rappel, le principal domaine de compétence du budget principal du CIAS est la « gestion des aires d'accueil des gens du voyage » du territoire de la Communauté de communes en y menant des missions d'accueil des voyageurs en demande de stationnement, d'entretien des équipements et d'accompagnement éducatif et social des voyageurs accueillis.

Ce budget principal inclus également des charges de direction et d'administration générale du CIAS ainsi que tout projet d'action sociale en dehors du fonctionnement du service d'aide et d'accompagnement à domicile.

Le budget principal du CIAS relève, depuis le 1^{er} janvier 2024, de la nomenclature M57.

Les recettes du budget principal du CIAS ont augmenté afin de permettre la mise en œuvre des mesures salariales décidées en 2022 et 2023, qui se répercutent en année pleine.

Par ailleurs, un décalage de paiement de la part fixe de l'Allocation Logement Temporaire (ALT), qui concerne les aires d'accueil des gens du voyage, normalement versée au budget de 2023 mais perçue en 2024, vient impacter à la baisse le résultat reporté et à la hausse le montant de la subvention ALT 2024 pour un total de 99 506€.

La subvention d'équilibre de MACS 2024 a été maintenue à hauteur de 1 700 000 €, afin de répondre aux exigences et orientations qui concernent le CIAS :

- Le maintien d'une prévision haute de coûts de l'énergie pour le service GDV
- La projection d'une astreinte pour la gestion des aires d'accueil des gens du voyage dans un objectif de mise en conformité légale
- La requalification du poste de responsable du Pôle Accueil des gens du voyage – Hôtels sociaux de cadre B à cadre A
- La requalification du poste de Responsable Pôle maintien à domicile en cadre A en année pleine (budget annexe SAAD)
- L'engagement du CIAS sur des projets structurants :
 - o Contrat Territorial Autonomie et Contrat Local de Santé nécessitant le recrutement d'une coordinatrice
 - o ESMS Numérique qui va impliquer une charge de travail importante nécessitant un renfort administratif
- L'application du GVT qui a un impact global, sur les deux budgets, de 11 321€.

La subvention de MACS en 2024 permettant l'équilibre du budget du CIAS et du SAAD est attribuée pour un montant de 1 700 000 € (1 700 000 € en 2023).

Fonctionnement

Chapitre voté	Libellé	2023	2024
011	Charges à caractère général	406 000.00	453 468.53
012	Charges de personnel et frais assimilés	616 750.00	661 177.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	40 000.00	40 000.00
65	Autres charges de gestion courante	990 100.00	954 100.00
022	Dépenses imprévues	6 913.07	0.00
66	Charges financières	1 000.00	1 000.00
67	Charges exceptionnelles	1 200.00	200.00
68	Dotations aux amortissements et aux provisions	21 000.00	0.00
Total dépenses		2 082 963.07	2 109 945.53
002	Résultat reporté de fonctionnement	130 963.07	59 439.53
70	Produits de services, du domaine et ventes diverses	70 000.00	70 000.00
74	Dotations, subventions et participations	1 861 000.00	1 980 506.00
75	Autres produits de gestion courante	0.00	0.00
77	Produits exceptionnels	0.00	0.00
78	Reprise sur amortissements et provisions	21 000.00	0.00
Total Recettes		2 082 963.07	2 109 945.53
Solde fonctionnement		0.00	0.00

Sur le plan des investissements, les principales dépenses d'équipement nécessaires aux aires des gens du voyage sont financées par la Communauté de communes de MACS. En revanche, trois opérations distinctes sont identifiées, créées et financées par le CIAS :

- Les investissements liés à l'administration générale



- Les investissements techniques et pédagogiques des aires des GDV
Il s'agit du matériel et de l'outillage nécessaires aux agents de terrain ainsi que des travaux, des installations ou du matériel à des fins pédagogiques sur les aires.
- Les investissements nécessaires à l'activité du SAAD
 - Achat de 42 téléphones portables pour les agents de terrain ainsi que 42 coques de protection.
L'objectif est de renouveler progressivement la flotte des téléphones portables des agents de terrain afin de sécuriser leurs outils de travail.
 - Achat d'équipements mobiliers pour permettre de doter les deux agents recrutés pour le Contrat Territorial de l'Autonomie et l'ESMS Numérique

Ces dépenses d'équipement sont financées sur les fonds propres du CIAS constitués antérieurement. Ces fonds propres sont identifiés sur le budget par le résultat d'investissement reporté qui se reconstitue par l'intermédiaire des amortissements annuels.

Investissement

Chapitre voté	Libellé	2023	2024
16	Emprunts et dettes assimilées	10 000.00	10 000.00
997	Service aide à domicile	53 044.00	54 373.46
998	Investissement technique GDV	23 100.00	40 295.34
999	Investissement administration générale	43 408.60	73 256.15
020	Dépenses imprévues	0.00	0.00
	Restes à réaliser N-1		25 068.80
Total dépenses		107 740.19	177 924.95
001	Résultat reporté d'investissement	89 552.60	112 924.95
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	40 000,00	40 000.00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0.00	15 000.00
165	Dépôts et cautionnements reçus	10 000.00	10 000.00
Total Recettes		139 552.60	177 924.95
Solde investissement		0.00	0.00



Titre II – BUDGET ANNEXE DU SAAD

Ce budget est soumis à la nomenclature M22 applicable aux établissements publics sociaux et médicaux-sociaux. Le budget annexe du SAAD recoupe toutes les dépenses et les recettes de fonctionnement directement liées au service d'aide à domicile qui vise la mise en œuvre d'aide et d'accompagnement à domicile des personnes âgées ou en situation de handicap.

Conformément aux orientations budgétaires, le total des dépenses prévues s'élève en 2024 à 4 969 016 M€ contre 4 890 330 M€ en 2023. Cette évolution des dépenses concerne principalement le chapitre 012, du fait des évolutions salariales : augmentation du point d'indice en année pleine, requalification du poste de Responsable du Pôle maintien à domicile en cadre A en année pleine, augmentation des charges liées aux personnels extérieurs.

Sur le chapitre 012, la masse a été estimée sur la base d'un maintien de l'activité au regard de celle opérée en 2023, majorée d'un coefficient de 4.5% afin d'assurer néanmoins une éventuelle augmentation d'activité ou de nouvelles mesures salariales pour 2024 (ex : point d'indice).

Les recettes projetées pour 2024 sont évaluées à hauteur de 123 000 heures et un taux de réalisation de 80%, ce qui correspond à un maintien de ce taux en comparaison de 2023.

Le report de résultat 2023 est intégré à la section de fonctionnement et participe à l'équilibre budgétaire. Il est à noter que le report de résultat consolidé est à la baisse en comparaison des données provisoires affichées dans le cadre du débat d'orientation budgétaire, et ce en raison notamment d'un report de recettes 2023 payées effectivement en 2024 ainsi que d'une provision pour CET et créances douteuses.

Fonctionnement

Chapitre voté	Libellé	2023	2024
011	Charges à caractère général	283 300.00	284 747.00
012	Charges de personnel et frais assimilés	4 509 795.00	4 590 399.00
016	Dépenses afférentes à la structures	157 235.00	93 870.00
Total Dépenses		4 950 330.00	4 969 016.00
002	Résultat reporté de fonctionnement	338 263.08	234 629.61
013	Atténuations de charges	90 000.00	90 000.00
017	Produits de la tarification	3 470 066.92	3 085 116.39
018	Autres produits de la tarification	992 000.00	1 559 270.00
019	Produits financiers et non encaissables	60 000.00	0.00
Total Recettes		4 950 330.00	4 969 016.00
Solde fonctionnement		0.00	0.00

Investissement

Chapitre voté	Libellé	2023	2024
022	Dépenses imprévues	0.00	65 000.00
Total dépenses		0.00	65 000.00
001	Résultat reporté d'investissement	0.00	65 000.00
Total Recettes		0.00	65 000.00
Solde investissement		0.00	0.00

Titre III - CONSOLIDATION BUDGÉTAIRE 2024

Le budget total du CIAS et du SAAD en investissement et fonctionnement s'élève en 2024 à plus de 7 M€.

Budget	Libellé	Budget primitif	Report de crédits	Total budget
07	CIAS	2 109 945.53	0.00	2 109 945.53
08	SAAD	4 969 016.00	0.00	4 969 016.00
Total Fonctionnement		7 078 961.53	0.00	7 078 961.53
07	CIAS	152 856.16	25 068.80	177 924.95
08	SAAD	65 000.00	0.00	65 000.00
Total Investissement		217 856.15	25 068.80	242 924.95
TOTAL		7 296 817.68	25 068.80	7 321 886.4